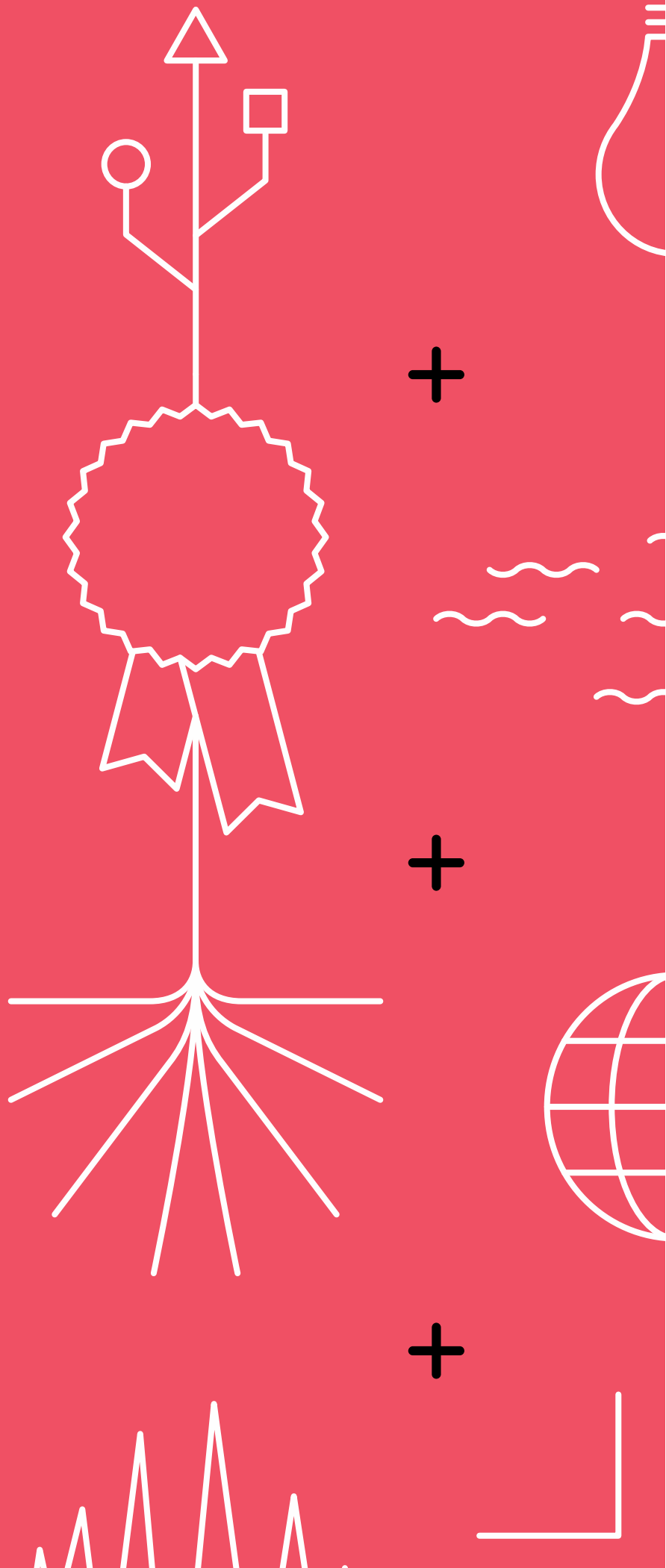


## CAHIER DES CHARGES

Consultation pour la  
réalisation d'une mission  
d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage dans le cadre du  
projet du nouveau site WEB



**Fafiec** = ingénierie + études + métiers  
+ numérique + conseil de l'événement



## Sommaire

<b>1. Objet de la consultation</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Présentation et contexte</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Positionnement et missions</b> .....	<b>3</b>
Une gouvernance paritaire.....	3
De nouvelles missions .....	3
<b>4. Contexte général et description du projet</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Description du besoin en AMOA</b> .....	<b>5</b>
<b>6. Environnement technique</b> .....	<b>5</b>
<b>7. Contenu de la prestation et livrables attendus</b> .....	<b>7</b>
<i>Périmètres de l'AMO</i> .....	7
<i>Livrables attendus (forme et modalités)</i> .....	8
<b>8. Délais de réalisation</b> .....	<b>8</b>
Planning prévisionnel .....	8
<b>9. Procédure de la consultation</b> .....	<b>9</b>
<i>Livrables, modalités financières et critères de choix</i> .....	9
<i>Critères de sélection des offres</i> .....	9
<i>Compétences attendues de l'AMOA</i> : .....	9
<i>Date de remise de la réponse</i> .....	10
<b>10. Contacts</b> .....	<b>10</b>

## 1. Objet de la consultation

---

Le présent document est un cahier des charges de consultation, dans le cadre d'un appel d'offres, pour la sélection d'un prestataire capable d'assurer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) dans le cadre du projet du nouveau site internet de la structure.

## 2. Présentation et contexte

---

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » **du 5 septembre 2018** modifie en profondeur l'environnement et la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Les enjeux principaux de cette réforme sont les suivants :

- **permettre aux entreprises et aux actifs de s'adapter** à la profonde transformation des métiers (accélération du risque d'obsolescence des compétences, transformation numérique...);
- **poursuivre la dynamique de transformation** du marché du travail en rénovant « en profondeur » le système de formation professionnelle et d'apprentissage (droits, contributions, gouvernance...);
- **prendre en compte les évolutions** des modalités d'apprentissage tout en garantissant la qualité de l'offre de formation.

**Acteurs clés de la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) laissent place, en 2019, aux Opérateurs de Compétences (OPCO).**

Les branches professionnelles ont été invitées à émettre des propositions des périmètres d'intervention de leurs futurs opérateurs de compétences avant le 31 décembre 2018 auprès du Ministère du Travail, devant respecter la logique sectorielle « caractérisée par la proximité des métiers, des emplois et des compétences couverts ».

C'est dans ce cadre que 12 branches professionnelles ont bâti le projet d'OPCO « ATLAS, soutenir les compétences », opérateur des secteurs Finance et Conseil : Activités de marchés financier, Agents généraux d'assurance, Banques, Bureaux d'études techniques - cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseils, Courtage assurance/réassurance, Economistes de la construction, Entreprises d'architecture, Experts comptables/Commissaires aux comptes, Géomètres, Sociétés d'assistance, Sociétés d'assurance, Sociétés financières. Ce nouvel opérateur se bâtit à partir des OPCA FAFIEC et OPCABAIA et s'y substituera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, date à laquelle les OPCO devraient être agréés par l'Etat.

Dans une configuration dite de « préfiguration » s'engagent désormais des chantiers opérationnels thématiques (la gouvernance projet figure en annexe du présent document) : RH/social, finances, SI/AMOA, Juridique, Offre de service et marketing, communication interne et externe, moyens généraux.

Une équipe de préfiguration a été constituée et un directeur en charge de la préfiguration nommé.

### 3. Positionnement et missions

---

L'OPCO se positionne sur le champ « services financier et conseil », et sera constitué de plusieurs branches :

- Ingénierie numérique, études, conseil et métiers de l'événementiel
- Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil
- Sociétés d'assurances, convention collective nationale de l'Inspection de l'Assurance, convention collective nationale des échelons intermédiaires des services extérieurs de production des sociétés d'assurances, convention collective nationale du 27 mars 1972 et cadres de direction des sociétés d'assurances
- Entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances
- Sociétés d'assistance
- Agences générales d'assurances
- Branche de la banque ainsi que leurs organismes de rattachement
- Branche Banque Populaire
- Branche Caisse d'Épargne
- Branche Crédit Mutuel
- Sociétés financières
- Activités de marchés financiers
- Cabinets d'experts comptables et de commissaires aux comptes
- Collaborateurs salariés des cabinets d'économistes de la construction et de métreaux vérificateurs
- Cabinets ou entreprises de géomètres-experts, géomètres topographes, photogrammètres et experts fonciers

L'OPCO représentera ainsi environ 106 000 entreprises soit près d'1.5 millions de salariés.

#### Une gouvernance paritaire

Créé par accord collectif d'organisations d'employeurs et de salariés représentatives de leurs secteurs professionnels, l'OPCO fonctionnera avec une gouvernance paritaire :

- un Conseil d'Administration (CA), composé de représentants d'employeurs et de salariés
- un Bureau
- des sections paritaires professionnelles, regroupant les représentants de différentes branches
- des Commissions Paritaires Transversales Interbranches (CPT)

**Une CPT « Proximité et Communication de l'OPCO » est ainsi prévue, afin de coordonner le positionnement de l'OPCO et ses actions de promotion.**

L'OPCO appliquera les décisions prises en Conseil d'Administration, et mettra en œuvre ses actions à destination des entreprises, salariés et demandeurs d'emploi des branches listées préalablement.

#### De nouvelles missions

La réforme confie de nouvelles responsabilités aux OPCO en matière de gestion prévisionnelle des compétences ainsi qu'en matière de construction de diplômes et titres professionnels. Les opérateurs de compétences devront apporter des outils d'analyse de données en lien avec les observatoires et réaliser un travail prospectif sur les évolutions toujours plus rapides du monde du travail. En revanche, la collecte sera progressivement confiée à l'Urssaf et ne fera plus partie des missions des opérateurs de compétences.

**Les missions du futur OPCO, définies par l'Etat, sont :**

- d'assurer un service de proximité et financer les actions de développement des compétences des TPE-PME de moins de 50 salariés
- de financer les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, sur la base des niveaux de prise en charge déterminés par les branches professionnelles, ainsi que la reconversion ou promotion par alternance
- d'assurer la promotion des formations à distance et des actions de formation en situation de travail
- d'appuyer les branches professionnelles en matière de certification et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

3 axes se dégagent de ces missions :

1. **Développement de l'alternance** : promotion des métiers et de l'apprentissage, promotion du contrat Pro et du dispositif Pro-A, financement des contrats ;
2. **Développement des compétences** : accompagnement des TPME, formation des demandeurs d'emploi, ingénierie de certification, GPEC territoriale, observatoire et prospective ;
3. **Opérateurs de services** : accompagnement des branches professionnelles.

## 4. Contexte général et description du projet

---

Dans un contexte de création d'une nouvelle identité, le futur OPCO souhaite se doter d'un site internet unique afin de traduire et d'ancrer le positionnement de l'OPCO.

Un positionnement autour de 2 axes clés :

- La pédagogie/l'accessibilité
- Le service

Le site internet aura pour **objectifs** :

- Offrir une information de qualité à l'ensemble des publics
- Promouvoir nos services
- Représenter les aspirations et spécificités des entreprises de la filière
- Positionner la nouvelle entité comme référente dans le domaine de la formation professionnelle
- Donner une image positive, dynamique et performante
- Valoriser les équipes, leurs expertises, la qualité de service rendu
- Diffuser l'information de manière contextuelle en fonction de l'utilisateur connecté

Pour affirmer ces orientations, il s'agira :

- Optimiser le traitement de l'information pour faciliter sa lecture et son appropriation
- Placer le service clients au cœur de cette nouvelle interface avec l'intégration de nouveaux services, nouvelles applications, nouvelles fonctionnalités
- **Veiller à ce que le site soit facilement administrable et techniquement flexible pour accueillir de futures évolutions**
- Interconnecter le site à l'outil d'authentification du Fafiec et/ou Opcabaia : Openid Connect par exemple

## 5. Description du besoin en AMOA

---

L'objectif de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) est d'accompagner le service communication, en charge de la création du nouveau site Web de la filière, sur l'ensemble des étapes du projet :

- Mise en place de la méthodologie projet ;
- Réalisation et suivi du recueil des besoins des différentes parties prenantes ;
- Réalisation de l'audit de l'existant et de la concurrence ;
- Accompagnement à la définition et la mise en place d'une stratégie éditoriale et SEO ;
- Définir la stratégie et proposer les choix techniques pertinents au regard de l'environnement technique et du budget et aider à la décision
- Rédaction du cahier des charges fonctionnel avec le soutien de la DSI sur la partie technique ;
- Accompagnement du lancement de l'appel d'offres pour le choix du prestataire en charge de la réalisation du site ;
- Analyse des propositions et aide à la sélection du prestataire ;
- Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des travaux ;
- Recettage des livraisons.

La mission comprend pour l'ensemble de ces étapes citées une assistance à la gestion du projet, avec en particulier :

- La définition des moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation du projet dans les délais impartis ;
- La gestion des délais : élaboration, suivi et adaptation éventuelle du planning prévisionnel ;
- L'aide à la coordination et au pilotage de l'opération durant toute la durée de vie du projet : des notes de projet, points d'étape, points de validation.

Le prestataire retenu dans le cadre de la mission d'AMOA ne pourra candidater lors de l'appel d'offres qui découlera de ce projet.

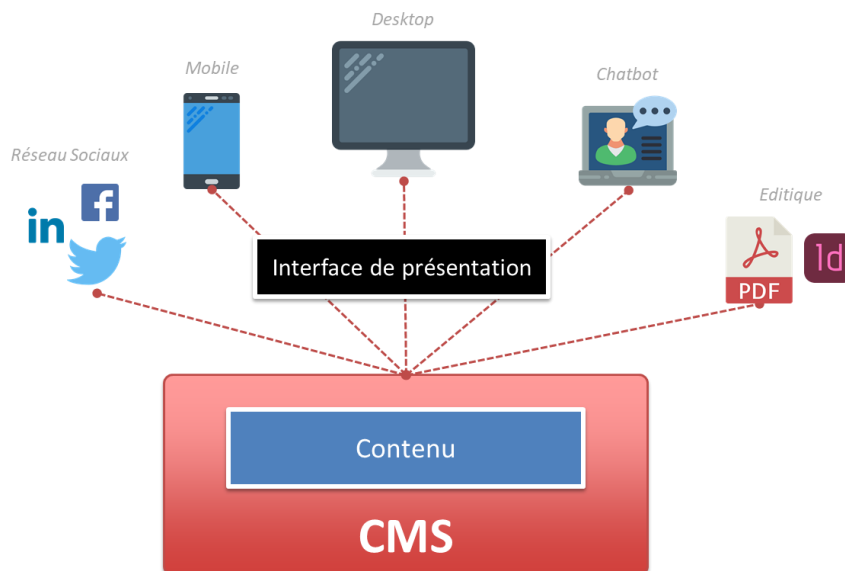
## 6. Environnement technique

---

Le titulaire devra prendre en compte dans ses préconisations et la rédaction du cahier des charges fonctionnel de la volonté de l'OPCO de s'adosser à un socle technique orienté « Headless » afin de répondre aux enjeux suivants :

- Se doter d'un socle technique commun à l'ensemble des futures plateformes Web de l'OPCO ;
- Disposer d'un outil de gestion de contenu commun et piloté par le service Communication ;
- Faciliter la diffusion multicanale ;
- Evolutivité et interopérabilité du socle technique ;
- Optimisation des performances et temps d'affichage des pages ;
- Sécurisation de la plateforme technique.

## Architecture CMS « Headless »



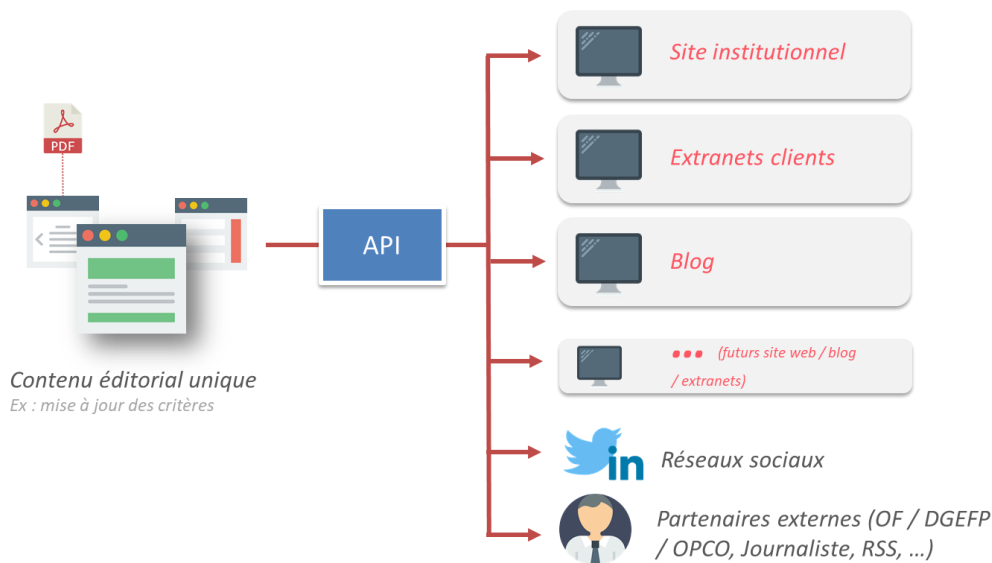
Dans le cadre d'une architecture dite « Headless » la contribution éditoriale sur l'ensemble des plateformes opérées par l'OPCO s'effectuera sur un outil de gestion de contenu unique en backoffice afin d'être exposée et consommée par les frontaux WEB (notamment le futur site institutionnel).

Le choix des composants techniques de cette architecture est en cours d'étude, des tests d'usage en cours de réalisation. La DSI portera et indiquera le choix du composant backoffice lors de la mission de prestation AMOA.

Le choix du socle technique frontend (react, angular, vueJS) n'est pas encore arrêté et pourra être laissé au choix de l'agence digitale retenue (à définir lors de la phase préparatoire AMOA).

La modalité d'hébergement du Backoffice « Headless » n'est pas encore confirmée :

- Cloud
- On premise



Projection de l'architecture du socle technique dans le contexte de l'OPCO :

## 7. Contenu de la prestation et livrables attendus

### Périmètres de l'AMO

#### Définir la meilleure méthodologie pour la réalisation du projet dans un délai contraint

→ Définir les acteurs et leurs rôles (RACI). Définir la méthodologie projet la plus adaptée. Mettre en place et suivre le planning de COPIL, de groupes de travail ou autres instances nécessaires selon la méthodologie choisie.

#### Etude de l'existant et recueil des besoins (Gouvernance/interne/externe) et d'un audit de l'existant et de la concurrence

→ Navigation, menus, menus burger, parcours, Maillage & crawlabilité, accessibilité, moteur de recherche interne, conversion

#### Etudier le diagnostic du trafic via les données issues de Google analytics ainsi que du référencement des deux sites institutionnels actuels (Fafiec et OPCABAIA)

→ Analyser et synthétiser les données existantes afin d'identifier les profils utilisateurs, comportements de navigation, contenus pertinents et toutes les informations nécessaires à la construction de la nouvelle arborescence.

#### Identifier et synthétiser les besoins de la gouvernance et des différentes parties prenantes (publics externes et internes, hébergeur, service communication) par l'intermédiaire d'ateliers, réunions dynamiques et questionnaires

Ces phases de recueil doivent favoriser la co-construction du projet de manière interactive.

→ Structurer et hiérarchiser les attentes internes afin d'envisager la stratégie e-marketing adaptée à nos différentes cibles.

#### Accompagner à la définition de la stratégie éditoriale et SEO/SOA

→ Etre en appui à la mise en place de la stratégie de référencement et du plan de taggage.



### Accompagner à la définition de la stratégie et choix techniques

→ choix du CMS, gabarits de page, fonctionnalités...

### Aider à la sélection du prestataire dans le cadre d'un appel d'offres pour la réalisation concrète du site

→ Proposition d'une short list de prestataires experts, rédaction d'un cahier des charges comprenant les spécificités fonctionnelles et techniques ainsi que les modalités d'évaluation, construction d'une grille d'évaluation, examen des candidatures, audition des candidats, synthèse des réponses et préconisations.

### Accompagner la mise en œuvre des travaux

→ Suivi des phases de réalisation : cadrage du prestataire en charge de la conception et du développement technique et fonctionnel, suivi des tâches et du retroplanning (alertes claires en cas de nécessité), participation aux COPIL, animation des ateliers de travail, soutien à la recette, suivi de production, suivi technique lors de la mise en ligne et accompagnement dans la phase de garantie.

Le prestataire est libre de proposer le phasage le plus adapté en fonction des objectifs du projet, des délais et des livrables attendus. Le service communication est ouvert à toute proposition argumentée assortie d'un calendrier permettant la réalisation de la mission et le respect du planning du projet.

### Livrables attendus (forme et modalités)

Il est attendu du prestataire la livraison des éléments suivants :

- Présentation de la méthodologie et pilotage de projet
- Identification des indicateurs de pilotage délais et qualité
- Planning prévisionnel
- Synthèse des besoins internes et externes
- Aide à la décision pour un choix technique
- Diagnostic du trafic et du référencement
- Présentation de la stratégie e-marketing envisagée
- Cahier des charges comprenant les spécificités fonctionnelles et techniques
- Grille d'analyse des offres, préconisations au choix,
- reporting de suivi de projet, supports d'animation des instances, rédaction des comptes rendus de réunion
- stratégie de recette et recette

Le service communication est ouvert à toute proposition venant compléter la liste des livrables indiqués ci-dessus.

## 8. Délais de réalisation

### Planning prévisionnel

Phases	Echéances
Lancement de l'appel d'offres	11/03/19
Remise des offres	27/03/19 avant 15 h
Lecture, analyse des offres et questions complémentaires	Semaine 13 et 14
Soutenance orale des prestataires short listés devant le COPIL	3 Avril ou 18 avril
Validation du choix du prestataire et notification du marché	4 avril ou 19 avril
Réunion de lancement	A définir

## 9. Procédure de la consultation

---

### Livrables, modalités financières et critères de choix

La réponse du prestataire devra comporter :

- Une présentation détaillée de la structure et de ses consultants
- Des références sur des missions similaires
- Un plan méthodologique (modalités d'organisation, étapes, planning prévisionnel) –  
Le planning prévisionnel tiendra compte de la date de **mise en ligne fixée à décembre 2019**
- Estimation budgétaire indiquant le nombre de jours prévus et les prix unitaires par profil

La réponse sera restituée en deux notes distinctes et devra respecter la logique de présentation décrite ci-dessous :

1. une offre technique détaillée présentant la proposition d'intervention du prestataire pour chaque phase du projet,
2. une proposition financière, présentant le budget prévisionnel par phase.

### Critères de sélection des offres

Une note sur 100 permettra d'établir un classement, la sélection sera effectuée parmi les prestataires ayant obtenu les meilleures notes. La décision finale sera ensuite prise par un comité de pilotage paritaire à partir de cette sélection.

Les propositions seront examinées selon les éléments suivants : **analyse technique 60 % + analyse tarifaire 40%**.

#### Analyse technique : 60%

- Présentation et références sur des projets similaires
- Reformulation du contexte et compréhension de la demande
- Compréhension des enjeux
- Profils et expertises des consultants
- Qualité de la méthodologie proposée
- Capacité à respecter les délais
- Connaissance du champ de la formation professionnelle

Chaque critère est noté et un coefficient de pondération est appliqué.

#### Analyste tarifaire : 40%

Une analyse des prix est pratiquée au regard de l'ensemble des répondants et des prix du marché. Toutefois lors de la contractualisation, le budget retenu sera forfaitaire pour la réalisation de la prestation.

### Compétences attendues de l'AMOA :

Au regard du périmètre attendu, une attention particulière sera réservée sur l'expertise technique, UX/UI et management de projet de l'AMOA.

Le prestataire devra maîtriser les concepts de l'architecture et du socle technique « Headless » envisagé.

Il devra être en capacité de piloter et de coordonner potentiellement deux prestataires différents (l'un gérant le backoffice, l'autre en charge du frontoffice) durant la phase d'accompagnement à la réalisation.

## Date de remise de la réponse

La réponse à l'appel d'offres devra être réceptionnée **au plus tard le 27 mars à 15h** par voie électronique aux adresses suivantes : [dchassigneu@fafiec.fr](mailto:dchassigneu@fafiec.fr) et [lrolland@fafiec.fr](mailto:lrolland@fafiec.fr)

## 10. Contacts

---

Delphine Chassigneu - Responsable du Service Communication

[dchassigneu@fafiec.fr](mailto:dchassigneu@fafiec.fr)

01.77.45.95.26

Lucie Rolland - Chargée de communication plurimédia

[lrolland@fafiec.fr](mailto:lrolland@fafiec.fr)

01.77.45.96.03

Le prestataire fournira les coordonnées de la personne en charge du projet en mesure de répondre aux questions relatives à son offre.